

COMMUNIQUE
DE PRESSE

Madame Stéphanie BARBATO et Monsieur Simon PLENET, Conseillers départementaux du canton d'ANNONAY 2, communiquent les décisions votées en faveur de leur canton lors de la Commission Permanente du 3 avril 2017 :

Au titre du dispositif « Ardèche, Terre d'Eau », les subventions suivantes sont attribuées :

- 34 500 € pour la communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo
- 12 513 € pour la commune de Vanosc
- 3 207 € pour la commune du Monstier

Au titre de l'équipement matériel pédagogique des collèges, les subventions suivantes sont attribuées :

- 3 074 € pour le collège La Lombardière
- 4 968 € pour le collège Les Perrières